



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

L'efficacité des radars

Question écrite n° 2852

Texte de la question

Mme Michèle Martinez alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le réel impact des radars sur le taux de mortalité routière. Au lancement des radars, une vraie baisse du nombre de personnes tuées sur la route en raison d'excès de vitesse a été enregistrée. En effet en 2003, lorsque les premiers radars fixes ont été installés, 5 737 personnes avaient perdu la vie sur la route. Dix ans plus tard, on en comptait 3 268. Cependant, depuis 2013, ces chiffres stagnent ! L'efficacité des radars s'est considérablement essoufflée, devenant bien plus un moyen de matraquage fiscal qu'un réel outil de lutte contre la mortalité routière. L'alcool, avec le cannabis tuent dorénavant plus que la vitesse. En effet, on constate que 30 % des accidents mortels sont liés à l'alcool et 22 % dus au cannabis. Il serait donc bien plus intéressant de lutter contre l'alcool au volant et le cannabis, les réels fléaux de la sécurité routière. Mme la députée demande donc à M. le ministre de l'intérieur un rapport d'évaluation sur l'efficacité des radars concernant la mortalité routière. Il sera aussi fait état dans ce rapport du pourcentage d'excès de vitesse en lien avec la consommation d'alcool ou de cannabis. L'année 2020 ne sera pas prise en compte, puisque les mesures prises lors de la crise sanitaire ont entraîné une baisse conséquente du trafic routier. elle souhaite connaître sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

Entre 2019 et 2021, les quatre premiers facteurs des présumés responsables d'un accident mortel relevés par les forces de l'ordre sont respectivement la vitesse (concerne 30% des présumés responsables), l'alcool (23%), l'inattention (13%) et les stupéfiants (12%). La vitesse est donc le facteur d'accident principal chez les auteurs présumés d'accident mortels. Un accident de la route est très souvent multifactoriel, c'est-à-dire que l'influence combinée de différents facteurs (comportementaux, liés aux véhicule ou à l'infrastructure) mène à l'accident. Ainsi, lutter contre les vitesses excessives sur la route n'empêche pas de lutter contre la conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiant. En 2022 8 millions de dépistages d'alcoolémie ont été réalisés par les forces de l'ordre, qui ont relevé près de 180 000 infractions pour conduite sous l'emprise d'un état alcoolique. S'agissant des stupéfiants, près de 800 000 dépistages ont été réalisés, révélant près de 130 000 infractions pour conduite après usage de stupéfiants. Plusieurs évaluations ont été menées pour quantifier l'impact des radars sur l'accidentalité, notamment une évaluation réalisée en 2013 a conclu que 75% de la baisse de la mortalité entre 2003 et 2010 serait due au contrôle des vitesses par radar. Également, une évaluation globale de la politique de sécurité routière, confiée à l'IGA (avec le CGEDD, l'IGPN et l'IGGN) par lettre de mission du 2 janvier 2014 du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a permis de conclure, entre autres résultats, que « le contrôle sanction automatisé des vitesses a une efficacité avérée ». Ces résultats sont par ailleurs confirmés par les recherches conduites en juin 2021 par la Cour des comptes dans son rapport sur l'évaluation de la politique de sécurité routière.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Martinez](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2852

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er novembre 2022](#), page 5007

Réponse publiée au JO le : [11 avril 2023](#), page 3361